

## Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel

Mairie, 50240 SAINT-JAMES

Le 09/06/2015

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 02 JUIN 2015 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lieu : Saint-James, Communauté de Communes

Heure de la réunion : 10 h 30

Présents : Vincent BICHON, Joseph BOIVENT, Jacky BOUVET, Guy DEROLEZ, Gérard DIEUDONNÉ, Fernand ETIEMBLE, Christophe FAMBON, Erick GOUPIL, Marcel LE MOAL, Anne MARGOLLE, Didier QUIGNON, Dominique TAILLEBOIS,

Assistaient également : Laurent TRAVERT, Aurélie JOUE, Elodie NIVOT, Sylvie LE ROY, Adeline COLASSE et Méliá RODRIGUEZ.

Excusés : Rémi CHAPDELAINÉ, Denis RAPINEL (pouvoir à Mr FAMBON), Jean-Paul BRIONNE et Michel PICOT (pouvoir à Mr TAILLEBOIS).

#### 1. Élection du Bureau

Suite au décès de Monsieur THOURY, le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune propose Monsieur GOUPIL, maire d'Isigny le Buat comme nouveau membre du Bureau de l'Inter-SAGE. Le Président soumet au vote cette proposition qui est acceptée à l'unanimité. Monsieur GOUPIL est donc membre du Bureau de l'Inter-SAGE.

- Election du Président :

Monsieur FAMBON propose sa candidature ayant assuré l'intérim et habitant de la Baie du Mont-Saint-Michel avec une disponibilité professionnelle. Son objectif est de fédérer l'ensemble du territoire concernant l'eau.

Gérard DIEUDONNE, Jacky BOUVET et Joseph BOIVENT soutiennent sa candidature car Monsieur FAMBON a toutes les qualités pour la présidence, ce qu'il a prouvé pendant son intérim.

Monsieur FAMBON est élu par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- Election du Vice-Président :

Monsieur BOUVET propose sa candidature dans un intérêt de travailler en binôme. Il est élu par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- Election du Trésorier :

Monsieur BOIVENT propose sa candidature, actuel Trésorier, il indique que le budget de l'Inter-SAGE est simple mais que l'évolution logique est de devenir une collectivité publique ce qui rendra la tâche administrative plus compliquée. Il est élu par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

- Election du Secrétaire :

Monsieur DIEUDONNÉ propose sa candidature, il est élu par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## **2. L'indemnité du Président**

Christophe FAMBON est invité à quitter la salle.

Le Vice-Président précise que Monsieur FAMBON a arrêté son travail pour pouvoir s'investir au mieux dans ses différentes fonctions. Il souhaiterait percevoir une indemnité pour pouvoir couvrir les frais induits par la présidence, mais il souhaite également cotiser pour sa retraite (rémunération Président). Une rémunération à hauteur de 200€/mois lui semble raisonnable. Les charges totales par mois pour l'association reviendraient à 363,56€.

L'ensemble des membres de l'Assemblée Générale comprend cette nécessité d'assurer les cotisations retraite et de couvrir les dépenses.

La délibération 2015-23 est soumise au vote et acceptée à l'unanimité (13 voix).

## **3. Point sur l'étude de faisabilité de l'EPTB : Véronique FUOC**

Le groupement de cabinets ECOSFERE et HUGLO-LEPAGE conduit une première phase avec des entretiens qui sont très riches.

Pendant les entretiens les personnes sont auditionnées avec si elles sont d'accord un enregistrement de l'entretien. A la suite de l'entretien le bureau d'étude fait un compte-rendu qui est validé par la personne.

Toutes les bandes d'enregistrement, si le sujet l'accepte, seront remises à l'Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel quand les entretiens seront terminés.

Une collecte de documents juridiques et financiers est en cours pour aider à structurer les compétences.

Ce qui ressort des entretiens est :

- une volonté de chacun de ne pas remettre en cause ce qui fonctionne
- les ouvrages de rétablissement du caractère maritime doivent être traités à part
- les modalités de financement : les Départements et Régions ne veulent plus financer ces ouvrages
- la volonté de continuer le travail engagé par l'association intersage

Monsieur BOUVET précise que globalement les personnes ne sont pas défavorables de créer une structure mais ils veulent savoir qui fait quoi ? Et qui paie ?

Marcel LE MOAL pense qu'il faudrait s'intéresser au barrage d'Arzal pour savoir, sur cet exemple précis, qui paie et qui fait quoi ?

Vincent BICHON a lu dans le rapport 2014 du RCM : p53  
« 5/ L'instauration d'une taxe « inondations » en application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

*La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (art. 56) prévoit la possibilité de mettre en place une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.*

....

*le produit de la taxe est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence ainsi exercée. Or, ni la maintenance du barrage, ni l'entretien du pont passerelle (et encore moins les actions de valorisation du site du Mont Saint Michel), qui formeront l'essentiel des activités du nouvel établissement, n'entrent dans cette catégorie de dépenses »*

*(Le lien vers le document complet à été transmis aux membres de l'assemblée à l'issue de la réunion)*

Le rapport de phase 1 sera remis fin juin à l'association.

Un séminaire aura lieu le lundi 08 juin 2015 afin d'échanger des informations :

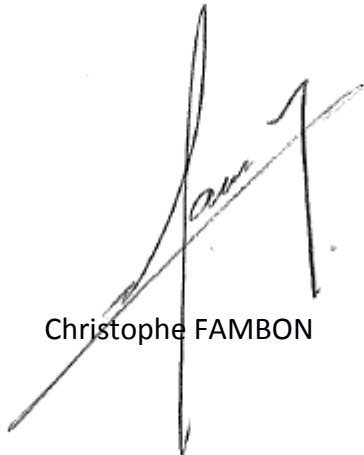
- Intervention d'expert sur l'EPTB, gestion des milieux aquatiques et inondations sur la baie de Somme
- Ateliers

Cet été des scénarios seront proposés et l'association devra choisir celui qu'elle veut mettre en œuvre sur le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Un comité de pilotage est prévu fin juin 2015 (29/06/15).

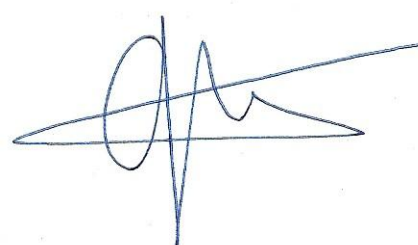
Fin de séance : 12H15

Le Président,



Christophe FAMBON

Le Secrétaire,



Gérard DIEUDONNÉ